Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191206-0000020929-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 09/12/2019

Réception par le Préfet : 09/12/2019

Publication: 13/12/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-11-5-4 **Séance du** vendredi 6 décembre 2019

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL QUATRIEME PROGRAMMATION 2019

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS:

M. BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. COUCHOT donne procuration à M. BIHL.

M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

M. HABIG donne procuration à M. GRAPPE.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. WITH.

Mme Betty MULLER donne procuration Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.

Mme RAPP donne procuration à Mme PAGLIARULO

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018 relative à la nouvelle Politique de Développement Territorial (PDT)), à son règlement et aux autorisations de programme qui en découlent pour la période 2019-2021,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Action territorialisée,
- VU le règlement financier départemental,

- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 14 juin 2019,
- VU les justificatifs fournis par les porteurs de projets portant démarrage effectif des opérations présentées,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la quatrième programmation pour l'année 2019 de 4 projets relevant de la Politique de Développement Territorial, telle que figurant en annexe,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 83 204 €, telles que détaillées dans les deux listes jointes en annexe de la présente délibération,

Il est précisé que chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Les imputations budgétaires correspondantes aux subventions attribuées, qui relèvent du programme F233, sont détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité